

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
DE POSTES D'OTAPS, D'ETAPS**

DGS - Ressources humaines - KO  
N° 2021-D-147

**DGA PROXIMITE – NAUTILIS**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du centre aquatique-patinoire Nautilus.

**DECIDE**

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire des postes suivants :  
- opérateurs des activités physiques et sportives : 30  
- éducateurs des activités physiques et sportives : 4  
pour une durée de 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 4 juin 2021

Par délégation

~~Pour le président,~~

Le conseiller délégué, membre du bureau,  
Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en  
Préfecture le : - 9 JUIN 2021

Publié ou notifié  
Le : - 9 JUIN 2021

